Les maïs et les riz

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Méline et plusieurs de ses collègues, relative au régime douanier des maïs et des riz.

« Article premier.— A partir de la promulgation de la présente loi, le tableau A—tarif d'entrée du tarif général des douanes établi par les lois du 7 mai 1881 et 28 mars 1885 — est ainsi modifié pour les maïs, riz, dariz et millet : droits à percevoir (décimes et 4 0/0 compris) par cent kilos ; produits d'origine européenne ou importés d'un pays hors d'Europe: maïs, grains trois francs, farines cinq francs ; riz en paille trois francs, brisures six francs ; entrée de farine ou semoule huit francs ; dari et millet, grains trois francs, farines quatre francs cinquante ; produits d'origine extra-européenne importés des entrepôts d'Europe : maïs, grains six francs soixante, farines huit francs soixante; riz en paille six francs soixante, brisures neuf francs soixante ; entier, farine ou semoule onze francs soixante, dari et millet dix francs, farine huit francs dix.

Après une courte discussion le droit de 3 fr. proposé par la commission pour les maïs en grains, avec le droit de cinq francs pour les farines est mis aux voix et adopté par 311 voix contre 170.

Une discussion s'élève sur le droit relatif au riz.

M. Peytral parle contre ce droit. **M. Viger**, rapporteur, défend, au contraire, le droit proposé par la Commission.

M. Aynard dépose un amendement tendant à exempter de tous droits les riz destinés à l'alimentation et à des industries autres que celle de la distillerie.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi. La séance est levée à 6 h. 1/2.

Au cours de la séance de la Chambre, M. Constans a déposé un projet de loi sur l'exercice de la médecine.

NOUVELLES DU JOUR

L'assistance publique dans les campagnes

Paris, 5 juin — Voici quelques données sur le projet de l'assistance publique dans les campagnes qui a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre par M. Constans, ministre de l'intérieur.

La base de la répartition des indigents est communale, la charge est départementale. Dans chaque commune est établi un bureau d'assistance et non plus de bienfaisance. Il sera dressé une liste des accidents, révisable tous les trimestres, qui sera déposée à la mairie et tenue à la disposition des intéressés.

Les demandes de radiations ou inscriptions seront visées par un conseil composé d'un représentant de la justice, d'un représentant du pouvoir central et d'un représentant du pouvoir législatif.

Il est établi dans chaque mairie un dispensaire où seront données les consultations gratuites et les médicaments.

Quand le malade indigent ne peut se rendre à la mairie, s'il est logé de façon à pouvoir être soigné à domicile, il l'est par le médecin du dispensaire ; on lui fournit, en outre, les médicaments.

Si le médecin juge au contraire que le malade ne peut être soigné chez lui, il est, suivant la gravité du cas, dirigé soit sur une infirmerie créée par la commune ou un syndicat des communes, soit sur un hopital départemental.

Nominations judiciaires

Paris, 5 juin. — Sont nommés suppléants de juges de paix du canton d'Hondschoote, M. Thuilliez; du canton de Béthune (Pas-de-Calais), M. Mannessier; d'Ardres (Pas-de-Calais), M. Bremant.

M. Develle à Amiens

Amiens, 5 juin, — Au banquet offert à M. Develle, à l'occasion de l'ouverture du concours agricole, le ministre a dit entre autres choses que la politique gouvernementale est avant tout une politique de paix et de concorde.

Le suicide d'un banquier de Marseille

Marseille, 5 juin. — M. Rouve, le chef d'une des plus importantes maisons de banque de la ville, s'est suicidé hier soir en se tirant deux coups de revolver. On attribue cet acte de désespoir à des pertes de Bourse. Il y a un an environ le frère de ce malheureux s'était également suicidé.

Le tunnel sous la Manche

Londres, 5 juin. — A la Chambre des communes, on discute la question du tunnel sous la Manche.

Sir Beactis demande de repousser la construction.

M. Gladstone.— Les objections faites contre le projet sont des plus ridicules ; si l'une des deux puissances intéressées doit éprouver des craintes, c'est la France qui reconnait que l'Angleterre est maîtresse de la mer.

Or, si jamais cette puissance de l'Angleterre sur la Manche venait à cesser, ce n'est pas le tunnel qui exercerait une influence sur la question.

La Chambre rejette le bill de construction par 234 voix contre 31.

Les évènements du Dahomey

Paris, 5 juin. — De récents avis de Kotonou font savoir que l'armée dahoméenne a évacué complètement le territoire de Porto-Novo et repassé le fleuve.

Réunion plénière des droites

Paris, 5 juin.— La réunion plénière des droites, sous la présidence de M. Jolibois, s'est préoccupée de l'attitude à prendre pour le cas d'une interpellation sur la mise en liberté du duc d'Orléans et du dépôt possible d'une demande d'amnistie.

Elle a décidé, à l'unanimité, qu'elle adopterait la proposition de M. de la Martinière et d'Aillières sur la suppression de l'impôt foncier et son remplacement par le produit des droits de douane à percevoir en 1892.

La réunion usera de tous les moyens d'action dont elle dispose pour défendre cette proposition et faire prévaloir au sein du parlement une mesure qui intéresse au plus haut degré la prospérité de l'agriculture nationale.

Elle a décidé qu'elle se réunirait jeudi prochain et mettrait en tête de son ordre du jour l'examen du projet financier du gouvernement.

Le pari mutuel

Paris, 5 juin. — On annonçait que les principales agences de pari mutuel se proposaient de résister à l'arrêté ministériel ordonnant leur fermeture immédiate et qu'elles étaient décidées à accepter, maigré tout, les ordres pour les exécuter, avec une commission de 5 0/0, payable d'avance sur les champs de courses.

Après réflexions et conseils, ces agences ont compris les dangers auxquels elles s'exposaient, car les ordres les plus formels avaient été donnés par le préfet aux commissaires de police pour l'exécution de l'arrêté ministériel.

Aussi, toutes sont-elles fermées aujourd'hui et pas une n'a essayé de faire résistance.

Dumien-Bruyère-Office, le Sport français, l'Agence générale, le Sport-Office ont renvoyé ce matin leur personnel et paraissent comprendre que tout est maintenant bien fini et que les beaux jours du pari mutuel en boutique ne reviendront plus.

Les médailles d'honneur du Salon

Paris, 5 juin. — Ce matin, à onze heures, a eu lieu, au palais de l'industrie, sous la présidence de MM. Guillaume et Mathurin-Moreau, le vote du jury pour la médaille d'honneur (sculpture) du Salon des Champs-Elysées.

Ont obtenu : Au premier tour (Majorité absolue, 64 voix), MM. Carlier, 45 voix; Alb. Lefeuvre, 20; Leros, 16; Marqueste, 12, etc.

Au deuxième tour (Majorité absolue, 68 voix), MM. Carlier, 60 voix ; Alb. Lefeuvre, 25 ; Leros, 18 ; Marqueste, 12, etc.

Au troisième tour (Majorité absolue, 63 voix), MM. Carlier, 56 voix ; Leros, 25 ; Marqueste, 13, etc.

En conséquence, il n'y a pas eu de résultat.

Les opérations du jury pour le vote de la médaille d'honneur (peinture) ont commencé à deux heures.

Protestation de M. J. Van Beers

M. J. Van Beers adresse la lettre suivante au président de la Société des artistes français :

« Monsieur le président,

» Lors de l'Exposition universelle de 1889, les délégués belges me firent l'honneur de me proposer pour une très haute récompense.

» Mon nom figure au catalogue des musées de Madrid, d'Anvers et d'Amsterdam.

» C'est vous dire, monsieur le président, combien je serais heureux que la troisième médaille dont le jury du Salon a bien voulu me juger digne, fût accordée à un peintre plus déshérité que moi, mettant au-dessus des récompenses du Salon l'opinion de mes contemporains.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma parfaite considération.

» JAN VAN BEERS. »

Pendant l'Exposition universelle, les délégués belges avaient réclamé pour M. Jan Van Beers « au moins une première médaille. »

Au Conseil des ministres

Paris, 5 juin. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

SECOURS AUX INONDÉS

M. Constans a annoncé à ses collègues qu'il allait déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de un million pour venir en aide aux départements ravagés par les orages et la grêle.

L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

Le conseil s'est entretenu du projet relatif à l'exercice de la médecine. Le ministre en a donné lecture à ses collègues. Ce projet sera déposé dans quelques jours.

LA COMMISSION DU BUDGET

Les ministres ont rendu compte de leur entrevue avec la commission du budget.

M. Yves Guyot sera entendu aujourd'hui par cette commission au sujet du projet qui a pour objet de réunir les routes nationales et départementales dans un même service.

INTERPELLATION DUMAY

M. Dumay compte interpeller aujourd'hui même le président du conseil sur la mise en liberté du duc d'Orléans, et déposer une demande d'amnistie pour faits de grève.

M. de Freycinet répondra à M. Dumay que le gouvernement est disposé à accorder pour faits de grèves des grâces individuelles tout comme il en a accordé une au duc d'Orléans; il ajoutera que, toutefois, il est bien tôt, relativement au lendemai, puisque tous les accusés ne sont pas encore jugés. On pense que le gouvernement se contentera d'un ordre du jour pur et simple.

VOYAGE DE MINISTRES

MM. Constans et Yves Guyot se rendront dimanche prochain à Périgueux, où ils présideront la distribution des récompenses du concours régional et feront une visite au service des eaux. Un banquet leur sera offert dans la soirée. M. Constans y prendra la parole. Les ministres partiront de Paris samedi soir et y rentreront lundi après-midi.

TIRAGES DU 5 JUIN

Emprunt de Paris 1886

Paris, 5 juin. — Ce matin, à dix heures, il a été procédé publiquement au Palais de l'industrie, au 14e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté pour la ville de Paris en 1886.

Le numéro 350,066 gagne 100,000 fr.
Le numéro 107,569 gagne 50,000 fr.
Les quatre numéros suivants chacun 10,000 francs: 434,305, 29,852, 577,493, 591,058.
Les quatre numéros suivants chacun 5,000 francs : 238,826, 90,187, 77,155, 149,686.

Crédit foncier

65e tirage des obligations communales 1879
Le numéro 249,650 gagne 100,000 fr.
Le numéro 309,098 gagne 25,000 fr.

Obligations communales 1880
Le numéro 362,286 gagne 100,000 fr.
Le numéro 683,686 gagne 25,000 fr.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 6 juin. —Hauteur barométrique, 761. Température :
A 7 heures du matin.. 16 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 19 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 18 degrés audessus de zéro.

Paris, 5 juin. — Les faibles pressions du Nord-Ouest se retirent vers le Nord. Une baisse assez importante a lieu sur l'Europe centrale où le baromètre reste assez élevé, tandis qu'il monte encore en Espagne.

Les vents continuent à souffler de l'Ouest sur nos côtes; ils sont partout modérés. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques et le nord de la France.

La température monte ; elle était ce matin de 6 degrés à Haparanda, 13 à Valentia, 16 à Copenhague 21 à Perpignan et 21 à Biskra.

En France, le temps va rester assez chaud et des pluies sont probables, surtout dans les régions de l'Ouest.

Hier, à Paris, ciel nuageux.

Température : maximum 25 degrés 3; minimum, 13 degrés 9.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN INFANTICIDE A CROIX

Le crime

Un crime affreux vient de jeter la consternation dans la commune de Croix. Une mère a tué son enfant, un petit garçon, en lui coupant la langue, et a ensuite déposé le cadavre dans une caisse.

La découverte du crime

Voici comment le crime a été découvert :

Madame Senacq-Lemay tient un magasin d'étoffes sur la place de Croix, en face de la Mairie.

Vendredi matin, vers huit heures, M. Senacq, qui devait se rendre à son bureau, monta pour prendre un parapluie et fut étonné d'entendre des plaintes venant du second étage, où la servante occupe une chambre.

En descendant, il avertit sa femme, qui se rendit immédiatement à cette chambre ; elle y trouva la bonne, étendue presque sans vie sur le plancher.

Aux questions de Mme Senacq, la servante répondit qu'elle venait de tomber malade et qu'elle souffrait beaucoup.

Pendant qu'une voisine venait aider Mme Senacq, son mari allait chercher un médecin.

M. le docteur Wallez reconnut bien vite la cause des souffrances de la bonne et il fit avertir M. le Maire.

Le cadavre

La servante fut interrogée séance tenante, mais on ne put obtenir d'elle aucun renseignement.

Ils recherchèrent donc l'enfant.

La maison fut complètement visitée, et l'on découvrit bientôt le pauvre petit être enfermé dans une caisse. Le docteur l'examina et constata que l'enfant avait été tué, et que, pour ce faire, la mère lui avait coupé la langue.

Le crime commis, elle avait enfermé le petit cadavre dans la caisse, qu'elle avait cachée parmi d'autres caisses, au grenier.

L'enquête

M. le maire de Croix avertit par téléphone M. le commissaire central, qui délégua M. Guargalé, commissaire de police, pour commencer l'enquête.

A onze heures, M. Guargalé arriva à Croix, accompagné de son secrétaire, et procéda à un interrogatoire sommaire de la servante. La faiblesse de celle-ci était si grande qu'elle a pu à peine répondre aux questions qui lui étaient posées.

La coupable

Julie Duvivier — c'est le nom de la servante — est des environs de St-Omer ; elle appartient à une honnête famille, paraît-il, et a été très bien élevée ; mais depuis longtemps déjà, elle avait quitté ses parents parce qu'elle ne pouvait s'entendre avec ses deux sœurs.

Elle est âgée de 22 ans; elle est depuis trois ans au service de Mme Senacq qui en était satisfaite.

Personne n'avait remarqué l'état de Julie Duvivier, ni ses patrons, ni les voisins.

Le Parquet

Le Parquet a été prévenu ; il ordonnera probablement le transfert de la coupable à l'Hôtel-Dieu, en attendant son rétablissement.

Le hall de la gare. — Les travaux sont menés activement : environ 50 mètres sont déjà couverts, sept pilliers sont complètement terminés. Le hall aura 90 mètres et sera soutenu par douze pilliers.

On pense que les gros travaux seront terminés dans un mois. Il ne restera à poser que le vitrage et les boiseries.

Une somme de 45,000 fr. sera affectée à la construction d'une marquise destinée à mettre à couvert les bureaux de la douane.

Mgr Thibaudier a encore célébré la Sainte Messe, jeudi matin, à sept heures, à Notre-Dame.

A dix heures, l'archevêque de Cambrai a administré, en l'église Saint-Martin, le sacrement de Confirmation à environ 600 enfants appartenant à cette paroisse et à celle du Sacré-Cœur.

Les jeunes filles de la Sainte-Union et de la Sagesse s'étaient réunies aux enfants des deux paroisses.

Dans l'après-midi Mgr Thibaudier a confirmé dans la chapelle du collège de Notre-Dame-des-Victoires, les jeunes gens de cet établissement qui avaient fait leur première communion cette année.

La première communion à Saint-Martin et à Sainte-Elisabeth. — Jeudi, jour de la Fête-Dieu, les enfants de ces deux paroisses ont fait leur première communion. La cérémonie a eu lieu à sept heures.

A trois heures, ont eu lieu les renouvellements des vœux du baptême et la consécration à la Sainte Vierge.

Interruption de circulation. — Par arrêté préfectoral en date du 2 juin 1890, la circulation sera interrompue du 10 juin 1890 au 20 juin 1890 inclus, sur le chemin d'intérêt commun n° 91 de Leers à Bousbecques dans la traverse de la commune de Wattrelos sur une partie de 135 mètres de longueur, située aux abords de la ville de Tourcoing, pour l'exécution des travaux d'achèvement du chemin d'intérêt commun n° 91.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin d'intérêt commun n° 112, dans la section dite rue de l'Union, la route départementale n° 14 et la rue Latérale à Tourcoing.

La « Betterave ».— La *Betterave* (Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais) a clos brillamment mercredi soir, la première série de ses banquets et de ses fêtes artistiques et littéraires. Les mois d'été sont peu propices aux réunions : la *Betterave* s'est ajournée au premier mardi de novembre.

Le président, M. Boucher-Cadart, a constaté, dans un toast charmant, l'essor progressif de l'Association et le succès croissant des réunions mensuelles.

Parmi les quatre-vingts convives d'hier, citons au hasard : M. Dislère, conseiller d'Etat; le général L'Herillier, le colonel Castel, le conseiller Dupont, les députés Dubois et Adrien Lecomte, M. Castel, secrétaire général du chemin de fer du Nord; Hatte, de Swarte, trésorier-payeur général de Seine-et-Marne, le peintre Weerts, les sculpteurs Carlier, Ganzini, les graveurs Deturck, Perret, le docteur Duvert, nos confrères Miguez, Pontsevrez, Mairesse, Lefranc, Hudeleit, Vandewalle, avoué près le tribunal de la Seine, etc., etc.

Le concert qui a suivi a été excellent de tous points : Gustave Nadaud, Mme Madeleine Jaeger, le violoniste Durieux, le baryton Clayes, de l'Opéra, M. Bacquié, de l'Ambigu, Léon Xanroff, se sont fait applaudir.

Notre concitoyen, M. Emile Thiers, des Trois Ponts, Chevalier du mérite agricole, si souvent lauréat dans les concours d'exposition d'animaux d'espèce bovine, vient encore d'obtenir, à Amiens, la plus haute récompense pour le magnifique ensemble des bestiaux qu'il y a envoyés.

Il a remporté la grande médaille d'or décernée par la Société des Agriculteurs de France, plus huit prix, dont plusieurs premiers et il a reçu quatorze cent cinquante francs de primes.

Une saisie aux halles. — Jeudi matin, l'inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, aux halles, trente-cinq kilogrammes de poisson, reconnu impropre à la consommation.

Une descente du Parquet. — Le Parquet de Lille, représenté par M. du Liscouet, juge d'instruction, est arrivé à Roubaix mercredi à trois heures de l'après-midi. Il s'est rendu à l'Hôtel-Dieu pour procéder à l'interrogatoire de Victor Carlier, l'auteur de la tentative d'assassinat du Raverdi, commis le 20 mai dernier, sur Palmyre Richier.

Le juge d'instruction a reçu de l'assassin une longue déposition qu'il a consignée dans un procès-verbal et dont il a donné lecture à Carlier. Il s'est ensuite fait représenter la scène du crime dans tous ses détails et a posé plusieurs questions à l'assassin sur les motifs qui l'ont amené à commettre ce meurtre. Carlier a été très explicite et n'a témoigné aucun regret de ce qu'il avait fait : il n'a même pas demandé à avoir des nouvelles de la santé de la fille Richer.

Le parquet ne tardera pas à revenir à Roubaix pour la confrontation de l'assassin avec sa victime.

Victor Carlier est depuis quelques jours entré en pleine convalescence et sa victime est à la veille de sortir de l'Hotel-Dieu ; l'assassin étant sous le coup d'un mandat d'arrêt est gardé à vue et se trouve seul dans une salle.

M. du Liscouet a quitté l'Hotel-Dieu à six heures du soir et a pris le train de 6 h. 11 pour Lille.

Une double disparition. — Sous cette rubrique, nous avons annoncé que deux jeunes enfants de dix et cinq ans, Albert et Léontine Poquet, étaient disparus, depuis une huitaine de jours, du domicile de leurs parents, rue Darbo.

Un télégramme de M. le procureur de la République adressé hier à M. le commissaire central, annonçait que ces deux enfants avaient été retrouvés à Lille. On juge de la joie des pauvres parents. Madame Poquet est aussitôt partie rechercher à Lille les jeunes voyageurs.

La petite fillette a déclaré à sa mère que c'était son frère qui l'avait forcée à l'accompagner ; tous deux ont fait la route de Roubaix à Lille à pied.

On sait qu'Albert Poquet n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai ; bien que n'ayant que dix ans il a quitté déjà une dizaine de fois ses parents et chaque fois qu'on lui remettait de l'argent pour aller faire des courses dans le voisinage, il en profitait pour s'esquiver pendant un jour ou deux.

Son avant-dernière absence avait duré plus d'un mois.

Un accident, boulevard de Paris. — Un peintre d'une vingtaine d'années, M. Emile Daniel, a été, mercredi, vers cinq heures du soir, victime d'un accident, dans une maison du boulevard de Paris.

Cet ouvrier était monté sur une échelle pour peindre un plafond, quand le pied lui a manqué et il a été précipité sur le sol d'une hauteur d'environ quatre mètres.

M. Daniel se plaignant de violentes douleurs dans tous les membres, on fit appeler un docteur qui déclara que le blessé, dans sa chute, s'était fracturé le bras gauche et avait reçu des contusions assez sérieuses à la tête et aux jambes.

Le blessé a été transporté à huit heures du soir à l'Hôtel-Dieu.

Une chute malheureuse. — Jeudi matin, vers dix heures, un ouvrier tisserand, habitant la rue de la Fosse aux Chênes, M. Henri Lefebvre, était allé assister à la cérémonie de la confirmation qui avait lieu à l'église Saint-Martin, quand en rentrant chez lui, il fit un faux pas et tomba au milieu de la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fracturé le bras droit. Cet homme qui est âgé de 50 ans a été conduit à l'hotel-Dieu.

Un voleur pincé. — Un marchand de beurre en gros, M. D..., qui vient plusieurs fois par semaine de Belgique, pour approvisionner certains marchands de Roubaix s'était aperçu qu'il était souvent victime de vols de beurre et que ces vols avaient toujours lieu sur le même parcours. Il se promit d'établir lui-même une surveillance étroite autour de sa voiture.

Mercredi après-midi M. D..., en compagnie de son domestique, venait en voiture de la rue du Fontenoy. Arrivé rue de l'Alma, il chargea son domestique de conduire seul l'attelage et il suivit à pied l'œil au guet. Il vit bientôt un individu escalader les grillages qui se trouvaient dans le fond de la voiture et y pénétrer. Il laisse au voleur le temps de se retourner et quand, après quelques instants, il arriva près de son équipage, il trouva l'individu occupé à tailler dans des pièces de beurre qu'il avait déjà allégées de leur emballage.

Pris ainsi en flagrant délit, le voleur n'essaya même pas de se défendre et il avoua qu'effectivement depuis quelque temps il pratiquait des vols de cette espèce.

M. D... maintint le voleur et appela un agent entre les mains de qui il le remit.

Au poste de police du 1er arrondissement où il a été conduit, cet individu a déclaré se nommer Charles Smet et être âgé de 39 ans.

Il a été écroué à la prison de Lille.

Un singulier amusement. — Cet âge est sans pitié... Un jeune garçon de 13 ans, Eloy D..., apprenti maréchal-ferrant, est, paraît-il, un adroit tireur et pour exercer son adresse, il ne trouve rien de mieux que de prendre pour point de mire les vitres qui ornent les chalets de nécessité du boulevard Gambetta.

Il avait déjà réussi à briser plusieurs carreaux quand un agent déboucha de la rue du Moulin et le surprit.

Le jeune D... a été conduit au poste et sera l'objet d'une contravention pour dégradation commise aux monuments publics.

Un commencement d'incendie, de peu d'importance, du reste, s'est déclaré, jeudi matin, chez M. Thieffry, rue Ste-Thérèse.

Le feu a été communiqué par une fissure de la cheminée, à un tas de linge qui se trouvait dans une armoire.

On s'en est heureusement aperçu immédiatement et quelques seaux d'eau ont eu vite raison de l'incendie.

Accroché par le tramway. — La voiture d'un entrepreneur de Roubaix, M. F..., chargée de briques, montait mercredi vers onze heures et demie, la rue de Lannoy, lorsque le car survenant, le conducteur ne fut pas maître de ses chevaux, et une rencontre se produsit. Le car fut endommagé assez sérieusement pour que le conducteur s'arrêtât et dressât un rapport à l'administration. Les dégâts sont purement matériels.

Une expulsée reconnue. — Combien d'étrangers à Roubaix, sous le coup d'un arrêté d'expulsion, réussissent à tromper la surveillance de la police ? Cette situation dure ce qu'elle peut durer, mais tout a une fin.

Une femme de 52 ans, Catherine Vandoorme, habitant un appartement rue du Chemin de fer, se trouve dans cette catégorie. Grâce à de nombreux subterfuges, elle avait réussi à dépister toutes les recherches. Elle conçut la malheureuse idée d'aller mendier et un agent la rencontra. Il fallut bien qu'elle fit connaître son identité et donnât son véritable nom; malheureusement il figurait sur les registres des expulsés.

Cette femme a été arrêtée et conduite à Lille.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, six chiens ont été mis en fourrière et un nombre égal de contraventions établies pour divagation.

Cercle Polyglotte. — La réunion générale du Cercle Polyglotte, aura lieu ce soir vendredi à 8 heures 1/2.

Les ouvriers charretiers de Roubaix et des environs se reuniront le dimanche 8 juin, à 5 heures du soir, à l'estaminet du *Pré Catelan*, rue du Grand-Chemin, près du pont du chemin de fer. But de la réunion : formation d'une chambre syndicale.

Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et des environs. — Les ouvriers mécaniciens de Roubaix et des environs tiendront une réunion générale le dimanche 8 courant, à 5 heures précises, au siège, Grande-Rue, 111, au *Maréchal de Coyghem, Ancien Lion-d'Or*.

Croix. — Un accident s'est produit, mardi après-midi, à Croix.

Le tramway allant à Lille venait de quitter la place, lorsqu'un cheval attelé à un haquet sur lequel se trouvait un tonneau de *drèches*, prit peur et recula sur la voie ferrée. Le mécanicien parvint heureusement à arrêter à temps, mais pas assez vite cependant pour éviter un choc qui fit rouler le tonneau sur le pavé. Les dégâts sont purement matériels : le cheval appartient à M. Barrez, cultivateur.

— L'individu dont nous avons parlé hier et que la police de Roubaix avait recherché à Croix, vient d'être arrêté à Lille chez sa sœur, rue Jeanne Maillette. C'est un nommé Yves Delaruelle, ancien avocat, agent d'affaires à Renaix, qui, après avoir dissipé la dot de sa femme, a tenté à plusieurs reprises de l'empoisonner.

En attendant que les formalités d'usage pour l'extradition soient terminées, Delaruelle a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Wasquehal. — Mme Lepers demeurant au Try, apercevait mercredi soir vers cinq heures, plusieurs individus qui enlevaient les légumes de son jardin. Mme Lepers, vint les prier de sortir, mais les individus le prirent fort mal, et la malheureuse propriétaire fut frappée assez violemment.

On alla prévenir le garde, à son arrivée les coupables avaient disparu. Ils sont cependant connus.

Lannoy. — Un incorrigible c'est Jules Desplanque, menuisier, qui n'a cependant que 22 ans. Sorti samedi de la prison de Lille, où il avait été détenu dix jours pour ivresse, il se présentait fortement éméché, mercredi après-midi, au cabaret tenu par Mme Rémy.

Sur le refus de la cabaretière de lui donner à boire, Desplanque voulut avoir de l'argent.

Naturellement, il essuya un second refus, qui le rendit furieux et il tomba à poings fermés sur Mme Rémy.

Il a été l'objet d'un procès qui, cette fois, pourrait bien lui coûter plus cher que le premier.

Leers. — *Conseil municipal. — Séance du 5 juin 1890.* - La séance annoncée pour trois heures, n'a commencé qu'à cinq, sous la présidence de M. Pierre-Joseph Hespel, premier adjoint, délégué par M. le Maire empêché.

Sont présents : MM. J.-B. Truffaux, adjoint; Ducatillon Censtans, J.-B. Picavet, Charles Fournie, Pierre-François Dubar, Zénobe Duthoit, Frédéric Leroy, Leclercq-Lefèbvre, Henri Meurisse, Henri Derache, Célestin Dupire, Louis Plouvier, François Decalonne.

Absents : MM. Salembier Dhalluin, maire, indisposé ; Louis Courier, Louis Becquart, Louis Constant, Clément Lory, Florimond Delbecq, Jules Delcroix, Julien Picavet.

M. Charles Fournie, le plus jeune des membres, est nommé secrétaire à l'unanimité.

M. Octave Gibon, secrétaire de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. J.-B. Truffaux adjoint, donne lecture du compte administratif de 1889 dont les recettes s'élèvent à 30,130,82 et les dépenses à 32,644,55. Ce budget se balance donc par un excédent en dépenses de 2,513,73. — Adopté.

M. Octave Gibon continue par l'énumération du budget additionnel de 1890. Les recettes s'élèvent à 54,582,50 et les dépenses à 54,196,68, soit un excédent de recettes de 386,82.

Sur cette somme, M. Truffaux propose d'allouer une gratification à l'agent-voyer. Une somme de 50 fr. est accordée.

Les 286 fr. 82 restant sont portés au budget supplémentaire pour dépenses imprévues.

M. Picavet combat la subvention accordée aux instituteurs; il la trouve trop élevée. Il dit qu'il n'y a pas de boulanger à Leers qui fasse d'assez bon pain pour eux.

M. Truffaux trouve, au contraire, qu'ils n'ont pas trop pour vivre et qu'il est nécessaire de maintenir la somme qu'on leur alloue. Plusieurs conseillers sont de l'avis de M. Truffaux.

M. Picavet. — Comment se fait-il qu'on accorde la même subvention aux instituteurs adjoints qu'au directeur ?

M. Truffaux fait remarquer que les appointements des adjoints sont moins élevés.

M. Picavet. — Je ne demande pas qu'on les empêche de gagner leur vie, mais que l'on diminue l'allocation. Il ne faut pas non plus qu'ils soient rentiers. J'ai vu, dit-il, un instituteur-adjoint refuser de la viande froide; mais alors il ne faut pas attendre sa pension pour vivre de cette façon.

Après différentes observations présentées par divers conseillers la subvention est maintenue.

Le budget additionnel de 1890 est ensuite approuvé.

M. Truffaux donne communication du budget primitif de 1891.

Le Conseil retire l'allocation de 40 francs accordée pour l'éclairage. On avait pensé jusqu'ici que cette somme était employé le 14 juillet pour l'illumination de la Mairie, mais comme on a reconnu que c'était pour la douane le Conseil a été d'avis de ne plus payer, cette dépense regardant le gouvernement.

Quant à la subvention accordée au cantonnier, M. Picavet, trouve la somme très élevée. Il propose de la réduire. Une courte discussion s'ensuit.

Il est enfin décidé qu'il ne lui sera plus alloué que 600 francs; la différence soit 300 fr., sera reportée sur l'article 27, chemins vicinaux ordinaires et sera utilisée pour payer un aide, quand celui-ci sera nécessaire.

M. Picavet. — L'allocation de 450 francs au chef de musique est également trop élevée. Il n'y a qu'une répétition par semaine et il ne ferme que très peu d'élèves.

M. Truffaux. — Il ne convient pas toujours de changer un chef de musique : un changement suffit pour amener la dissolution d'une société. Enfin on avisera.

M. Picavet dit aussi qu'on pourrait bien exiger que la musique fasse une sortie le 14 juillet et qu'elle joue quelques morceaux sur la place.

Le budget primitif de 1891 est approuvé.

M. Octave Gibon, secrétaire de la mairie, lit le rapport de M. Carpentier, agent-voyer sur le chemin d'intérêt commun n° 155, de Leers à Roubaix. Les dépenses s'élèveraient à 15,000 fr.

M. Carpentier propose au Conseil de voter 5000 fr. les autres dix mille francs seraient sollicités du Conseil général. Les 5000 francs que la commune de Leers prendrait à sa charge seraient payables 2760 fr. en argent et le surplus à prélever sur les prestations en nature.

Un conseiller fait aussi remarquer qu'il faudra demander le classement du chemin vicinal n°2.

Ces deux dernières questions sont renvoyées à une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est six heures et demie.

— Un carrousel donné au profit des pauvres, aura lieu dimanche 21 juillet, chez M. Plouvier, près du bureau des douanes.

Voici la liste des prix, dont 7 en espèces et 3 surprises, d'une valeur de 500 francs : 1er prix, 150 fr.; 2e, 100; 3e, 70; 4e, 40; 5e, 30; 6e, 20; 7e, 10; 8e, 9e et 10e, surprises.

Baisieux. — Une chute, qui pourrait avoir des suites graves, à cause du grand âge de la victime, a eu lieu lundi soir.

Mme veuve Ménet, cultivatrice, âgée de 70 ans, est tombée en descendant du grenier, et a roulé jusqu'en bas de l'escalier. Le docteur ne peut se prononcer à cause de l'âge de Mme Ménet.

Hem.—C'était encore fête mardi à Hem. Un match a eu lieu entre deux amateurs du pays : MM. Henri Carrette et François Moermann.

La commission était composée de MM. Edmond Bouche, Charles Niette et Louis Dufermont.

Après avoir parcouru les différentes rues du village, les concurrents se sont rendus à l'endroit indiqué.

Le vainqueur a été M. Moermann.

A neuf heures, un banquet a réuni ces messieurs et tous se sont retirés ensuite en adressant leurs félicitations aux organisateurs de cette fête.

Louvil. — Des menaces de mort ont été proférées contre M. le curé de Louvil, par un nommé Henri Delvallé, tisserand.

La gendarmerie informée des faits a interrogé longuement Delvallé et lui a dressé une contravention.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

« **Fanfare Delattre** ». — Les membres de la *Fanfare Delattre* sont instamment priés de se trouver vendredi à 9 h. du soir pour assister à la répétition générale et prendre connaissance d'une communication urgente.

Voir aux étalages du Grand Camélia, *1, rue de la Gare, LILLE*, un lot de brochés et pékins noirs, tout soie, vendus aux prix incroyables de 3 fr. 90 à 4 fr. 90 le mètre. 22831—45772

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

EAU DE TABLE SANS RIVALE

A la dose d'une bouteille par jour et par personne, notre Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine, est souveraine pour prévenir et même pour guérir les maladies du tube digestif, des reins et de la vessie. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 3

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Par décret du 5 juin, M. Camille Scalabre vient d'être nommé au grade de sous-intendant de 3e classe du cadre auxiliaire. Ce grade équivaut à celui de chef de bataillon. Cette nomination était signée depuis quinze jours déjà, mais elle n'a paru à l'*Officiel* que quand l'affectation du nouveau promu a été décidée.

C'est, nous dit-on, le premier engagé conditionnel qui soit parvenu au grade de commandant.

Concours de gymnastique. — Nous disions dernièrement qu'au nombre des sociétés que nous verrions ici les 24 et 25 août prochain, figurait la célèbre section de jeunes filles de la société belge. Or la Belgique ne compte pas qu'une seule section de ce genre; mais bien trois, qui sont : Schaerbeek, Gilvignies et Saint-Josse-ten-Noode. On nous assurait aujourd'hui, jeudi, qu'il ne serait pas impossible que nous les applaudissions toutes les trois à nos fêtes.

Nous donnerons prochainement la liste des sociétés, qui ont jusqu'à ce jour répondu à l'appel de Tourcoing.

Le concours de la section de Spa *La Spadoise*, est certain.

Dernier écho des fêtes des 25 et 26 mai. — Dans la relation que nous avons donnée de ces fêtes, nous nous somme plu à signaler les excellentes mesures prises par M. Semal, chef de gare, afin d'éviter l'encombrement. Nous avons aujour-

---

FEUILLETON DU 7 JUIN 1890. — N° 23

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

X

Les découvertes de M. Grandier et les réflexions de Robert de Campignac

Le juge d'instruction ignorait si cette conversation avait eu lieu ; mais il lui semblait impossible qu'il n'en eut pas été ainsi ; il inventait pour savoir la vérité. De son côté, madame Marsébert réfléchissait ; elle comprit la finesse du juge ; et, sûre que personne au monde ne pouvait avoir entendu cette conversation, elle finit par répondre très tranquillement :

— Quelle conversation ?

— Celle que vous avez eue avec M. Marsébert, au sujet de ses affaires.

Le ton naturel de la veuve avait un peu décontenancé M. Grandier ; il le fut encore plus par ces paroles :

— Mon Dieu ! monsieur, mon mari — comme tous les hommes — nous parlait très peu de ses affaires. Nous avons compris, hier, qu'il était... gêné. — Et c'est tout !

— Ainsi donc, il ne vous avait pas entretenu de son échéance d'aujourd'hui ?... de cette échéance qui, cependant, devait le préoccuper vivement !

Avec un parfait accent de vérité, madame Marsébert déclara :

— Non, monsieur. Il ne m'en avait rien dit.

Le juge se tourna vers Baranville :

— Vous étiez